

CHÈQUE DE BANQUE

AYEZ LE BON RÉFLEXE !

Vérifiez le filigrane
visible par transparence
et lisible au verso

NOM DE LA BANQUE

Payez contre ce chèque, non endossable
ou le porteur en tant que tel, à l'ordre de :

€

Payable en France 0011 Y 01234567

AGENCE DE LA MONTAGNE
96 RUE DES FLOCONS
73972 MIRABELLE LA BELLE
FRANCE 05 04 03 02 00

NOM DE LA BANQUE
96 RUE DES FLOCONS
73972 MIRABELLE LA BELLE

signature

(30)

1234567 012300000000 001101234567



Le filigrane est identique pour toutes les banques. Il comporte la mention CHEQUE de BANQUE lisible sur le verso du chèque. Le texte est encadré de deux semeuses dont les parties claires et sombres de l'une sont inversées par rapport à celles de l'autre.

Le paiement par chèque de banque est parfois exigé par le vendeur lors d'une transaction de montant élevé (ex : véhicule, bien immobilier, œuvre d'art), pour se prémunir contre le risque d'absence de provision. Le chèque de banque obtenu par l'acheteur auprès de sa banque a la particularité d'être débité sur le compte de la banque et non sur celui de l'acheteur, la banque ayant préalablement retiré la provision nécessaire du compte de celui-ci.



Paris, le 2 juillet 2009

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ SUR LE CHÈQUE DE BANQUE

Les banques françaises, encouragées par la Banque de France qui s'assure de la sécurité des moyens de paiement, ont décidé de renforcer la sécurité des chèques de banque par l'introduction d'un filigrane de haute qualité comparable à ceux qui figurent sur les billets de banque et sur les pièces d'identité.

A partir de juillet 2009, tous les chèques de banque fournis à la clientèle sont dotés d'un filigrane normalisé, identique en motif et en taille pour l'ensemble des banques opérant en France.

Le filigrane choisi présente un haut niveau de protection : le motif est intégré au papier, et non pas imprimé sur celui-ci, afin d'éviter les contrefaçons. Le filigrane est facile à reconnaître à l'œil nu par transparence. Il couvre une partie importante de la surface du chèque. Il comporte la mention « CHEQUE de BANQUE », lisible au dos du chèque. Cette mention est bordée en haut et en bas par deux flammes rayées et, de part et d'autre, par deux semeuses dont les parties claires et sombres du dessin de l'une sont inversées par rapport à celles de l'autre (voir plaquette en pièce jointe).

Les caractéristiques du filigrane en font un élément bien adapté à la détection de la contrefaçon, notamment dans le contexte des ventes entre particuliers.

Le contrôle du filigrane ne dispense pas le bénéficiaire d'un chèque de banque de prendre d'autres précautions. Il est ainsi recommandé d'être également attentif aux altérations telles que tâches, traces de grattage ou de lavage, écritures différentes.

Rappel : Le paiement par chèque de banque est parfois exigé par le vendeur lors d'une transaction de montant élevé (ex : véhicule, bien immobilier, œuvre d'art), pour se prémunir contre le risque d'absence de provision. Le chèque de banque obtenu par l'acheteur auprès de sa banque a la particularité d'être débité sur le compte de la banque et non sur celui de l'acheteur, la banque ayant préalablement retiré la provision nécessaire du compte de celui-ci.